



COMMUNIQUE

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC S.A) porte à la connaissance des Chargeurs, Commissionnaires en Douane Agréés, Transitaires, Transporteurs et autres Opérateurs économiques, que l'exigibilité du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaison (**BESC**) pour les marchandises en transit est suspendue jusqu'à nouvel avis.

Cette suspension qui s'inscrit en droite ligne des recommandations issues du dernier forum tripartite Tchad-Cameroun-République Centrafricaine, vise à garantir une meilleure fluidité du trafic, tout en garantissant la traçabilité des marchandises.

Le Directeur Général du CNCC S.A compte sur la collaboration habituelle des opérateurs économiques et invite à contacter pour tout complément d'information, l'un des responsables ci-après :

- **Mme BELLO Rahimatou Epse MOHAMADOU**, Sous-directeur de la Gestion du BESC, courriel : b.mohamadou@cncc-cm.org, Tél : 670 206 035 ;
- **M. TSAGUIM Elvis**, Directeur des Opérations, courriel : e.tsaguim@cncc-cm.org, Tél : 670 205 934.

Douala, 15 juin 2026

Le Directeur Général

Auguste MBAPPE PENDA